

Formation CSE (Comité Social Économique)

Partie santé sécurité et conditions de travail

Effectif d'au moins 300 salariés

Objectifs de la formation :

Permettre aux élus de :

- Connaître les obligations règlementaires en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Veiller à l'application des prescriptions légales et règlementaires
- Promouvoir l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail,
- Réaliser des enquêtes en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles.
- De procéder à des inspections
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Prérequis : Savoir communiquer en français (lu, écrit, parler)

Public concerné : Les élus titulaires et suppléants

Durée de la formation : 35 heures minimum

Validité de la formation : mandat de 4 ans

Qualité des formateurs : Intervenant en prévention des risques professionnels.

Méthode pédagogique : Présentiel-active (Exercice d'application avec mise en situation)

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteurs, outils pédagogiques

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Formation non certifiante, remise d'une attestation de compétence à la fin de la formation.

Programme sur 35 heures :

- Test de positionnement
- Présentation du CSE
- Le rôle des membres du CSE dans la santé, sécurité et conditions de travail, ou CSSCT
- Les obligations règlementaires des entreprises ou établissement en matière de SSCT
- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention (interne, externe)
- Repérer des situations dangereuses
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, statistiques...)

- L'analyse des accidents du travail à partir de la méthode en vigueur dans l'entreprise
- L'évaluation à priori des risques professionnels (document unique)
- Mener une visite d'inspection
- Quizz de fin de formation

Exercice pratique :

Exercice de recherche des articles du code du travail à partir d'un thème imposé.

Etude de cas à partir de questions préparées, et analyse des réponses apportées par les participants.

Exercice d'analyse d'accident du travail

Création d'outil d'aide à la mission des élus

Visite d'inspection dans l'atelier ou dans une unité de travail

Livrable :

- Support de cours identique au diaporama présenté par le formateur avec possibilité de prise de note.
- Création d'outil d'aide à la mission pour les élus
- Délivrance Attestation de compétences
- Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous louons nos salles de formation en fonction de la particularité de cette formation. Les salles sont adaptées au public en situation de handicap.

Modalités et Délais d'accès à la formation :

- Par téléphone au 09 53 04 83 37
- Par mail : contact@securiplus.info
- Réservation par mon compte formation (CPF) : www.moncompteformation.gouv.fr recherchez SECURI ST MALO
- Sur notre site internet : www.securiplus.info
- Délai à respecter : 15 jours

Tarifs :

Forfait groupe au prix de : 4600.00 € net de taxes pour 35 heures (non soumis à TVA).

Coût unitaire pour inscription individuelle : 1300.00 € net de taxes pour 35 heures